

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

M. CASTETS à M. SERAFFON, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. CARREAU, Mme HOLGADO à Mme PAIN-GOJOSSO

**Etaient excusés:**

M. RENAUD, Mme SANCHEZ

**Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PAIN GOJOSSO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 20  
Conseillers votants : 24

Pour : 23  
Contre : 1  
Abstention : 0

**3 – COLLECTION DU MUSÉE MILITAIRE - ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ - AUTORISATION  
DU MAIRE À SIGNER**

**Le Conseil Municipal délibère à la majorité**

Par délibération du 7 juin 1999, le conseil municipal a autorisé M le Maire à signer l'acte de donation de la collection militaire appartenant à la Société des Amis du Musée Militaire de Bordeaux (SAMMB).

Il s'agissait d'une collection de divers biens et objets mobiliers militaires (iconographie, uniformes, armes, figurines, insignes, peintures, drapeaux, ...).

La contrepartie de cette donation était la création d'un musée militaire dans le Pavillon de la Place situé dans la Citadelle.

Ce musée n'a jamais été réalisé et la collection est aujourd'hui stockée dans la base militaire de SAINT ASTIER.

La ville de Blaye a été sollicitée par l'Armée de Terre qui souhaite récupérer cette collection afin de la valoriser au sein de ses musées.

Par délibération du 22 mars 2022, le conseil municipal a autorisé M le Maire à signer un acte notarié dans lequel la Société des Amis du Musée Militaire de Bordeaux, donateur, déclare renoncer à toutes les charges et conditions stipulées dans l'acte de donation.

Afin d'acter le transfert de propriété, à titre gratuit, au Ministère des Armées, il s'avère nécessaire de signer une convention de transfert.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer cet acte et tous les documents y afférents.

La commission n°1 (Education-restauration/ Affaires Militaires/ Service Population) s'est réunie le et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 31/05/22  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20220524-68122A-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

